



AFT·IFTIM
La formation transport logistique



Le 18 Janvier 2008

OBJET : Taxe d'apprentissage / Votre soutien à l'AFT.IFTIM

Cher Adhérent,

Avant le 1^{er} mars 2008, vous devez faire des choix d'affectation de votre contribution de Taxe d'apprentissage.

Le **SNET**, vous le savez, reste très attaché à sa mission d'information et de conseil au mieux de vos intérêts. C'est pourquoi nous nous devons de vous rappeler l'importance de bien choisir le bénéficiaire de cette taxe destinée au financement des formations de jeunes.

Année après année, nous nous engageons aux côtés de l'AFT.IFTIM et vous expliquons pourquoi le **soutien de votre Entreprise** lui est essentiel :

L'AFT.IFTIM : UN PARTENAIRE MANDATÉ PAR LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE NOTRE SECTEUR

Le Groupe AFT.IFTIM a été mandaté par les Fédérations et Chambres Syndicales de la Profession pour accomplir une véritable mission -qui a débuté il y a 50 ans- et qui est celle d'orienter, de former et de perfectionner des jeunes gens et jeunes filles à l'ensemble des métiers du transport et du tourisme, à tous les échelons de la hiérarchie.

Plus particulièrement en ce qui concerne notre secteur d'activité, l'AFT.IFTIM prépare aux diplômes et titres ci-après, adaptés à nos métiers : CAP Agent d'accueil et de conduite routière, BEP Maintenance des véhicules automobiles, Baccalauréat professionnel Exploitation des Transports, BTS Transport, Titres de Technicien supérieur en transport de personnes (BAC +3) et de Responsable de Production en transport de personnes (BAC +2), délivrés par l'Ecole Nationale Supérieure du Transport de Personnes.

L'AFT.IFTIM : UN PARTENAIRE AVEC LEQUEL LE SNET A RENOUVELÉ SA CONVENTION

Cette Convention de partenariat, renouvelée chaque année, a pour but de développer des actions de formation adaptées à nos besoins spécifiques, notamment vers les Dirigeants de nos PME, ainsi que des actions de promotion de nos métiers par l'organisation, en région, des championnats autocaristes.

Former avec sérieux, dans les meilleures conditions, des jeunes motivés réellement adaptés à nos spécificités, réclame des moyens financiers. **Aussi, je vous invite à soutenir l'AFT.IFTIM en lui versant votre TAXE D'APPRENTISSAGE avant le 1^{ER} MARS 2008**, ressource essentielle réservée à la formation initiale des jeunes.

Avec ce geste de véritable solidarité professionnelle, nous investissons dans l'avenir et contribuons, par là même, à revaloriser l'image de l'autocar.

Participons tous ensemble à l'essor de notre secteur indispensable à l'activité économique de notre pays.

Avec mes sincères remerciements, je vous prie de croire, Cher Adhérent, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Président

Thierry SCHIDLER

N.B. : l'AFT.IFTIM vous a récemment adressé votre dossier Taxe avec un bulletin de versement à lui retourner avant le 1^{er} mars 2008. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à appeler le Service Collecte de l'AFT.IFTIM : n° 01 42 12 51 34 ou à consulter son site internet : www.aft-iftim.com, rubrique « service aux entreprises ».

SNET – Syndicat National des Entreprises de Tourisme
15 avenue Carnot – 75017 Paris
Tél : 01 40 54 80 30 – Fax : 01 40 54 86 82
Site web : www.lesautocarsdefrance.fr
Email : infos@snet.fr